

Édito



Le Système d'information de la MDPH

Le 9 décembre dernier, la MDPH a déployé un nouveau Système d'information (SI). Cette évolution concerne toutes les MDPH en France, afin de répondre à plusieurs enjeux : modernisation, simplification et harmonisation des pratiques entre MDPH.

Le système d'information de la MDPH lui permet d'instruire et de suivre les demandes de ses usagers. Cependant, actuellement, toutes les MDPH n'utilisent pas le même logiciel. L'objectif porté par le niveau national est donc d'harmoniser tous ces logiciels grâce à un socle commun de fonctionnalités.

Ce nouveau système d'information facilite l'accès aux droits des usagers grâce à l'utilisation du nouveau formulaire de demande mieux adapté aux besoins de la personne.

La volonté est d'assurer plus d'équité dans le traitement des dossiers, grâce à l'utilisation de termes communs et partagés par les différentes MDPH dans leurs pratiques quotidiennes.

Depuis Janvier 2020, les courriers adressés par les MDPH ont été modifiés pour vous permettre de mieux les comprendre.

A terme, ce système d'information permettra de consacrer plus de temps aux usagers et d'automatiser les échanges d'informations avec nos partenaires (Imprimerie nationale pour l'impression des cartes mobilité inclusion, CAF pour le maintien des droits et le versement des allocations, l'Education nationale pour transmettre le plan personnalisé de scolarisation d'un enfant handicapé, etc.)

Enfin, il apportera une meilleure connaissance des personnes handicapées et de leurs besoins, tant au niveau départemental que national, afin de pouvoir mieux piloter les politiques publiques en faveur du handicap.

La mise en place de ce nouvel outil a mobilisé fortement l'équipe de la MDPH avec le soutien du Conseil départemental sur toute l'année 2019. Cette mobilisation se poursuivra sur 2020-2021 pour faire évoluer les pratiques des professionnels et développer toutes les fonctionnalités du logiciel.

Je tiens ici à les remercier pour leur implication et compte sur votre compréhension le temps de cette modernisation nécessaire.

Nadège Arnault

**1^{re} Vice-Présidente du Conseil départemental
En charge des affaires sociales**

UNE

Les élections municipales

Vous avez 18 ans, vous avez le droit de voter même si vous êtes sous tutelle ou sous curatelle.

Tous les majeurs protégés par une mesure de tutelle peuvent voter. Il faut pour cela s'inscrire sur les listes électorales de sa commune.

Les élections municipales vont se dérouler au mois de mars.

- Avant d'aller voter, vous pouvez suivre le programme proposé par chaque liste de personnes qui se présente. Souvent il y a deux tours, cela veut dire qu'il faudra aller voter deux fois.

- Le jour du vote, il y a plusieurs étapes à respecter : vous avez le droit d'être aidé par une aide humaine pour réaliser ces 6 étapes.

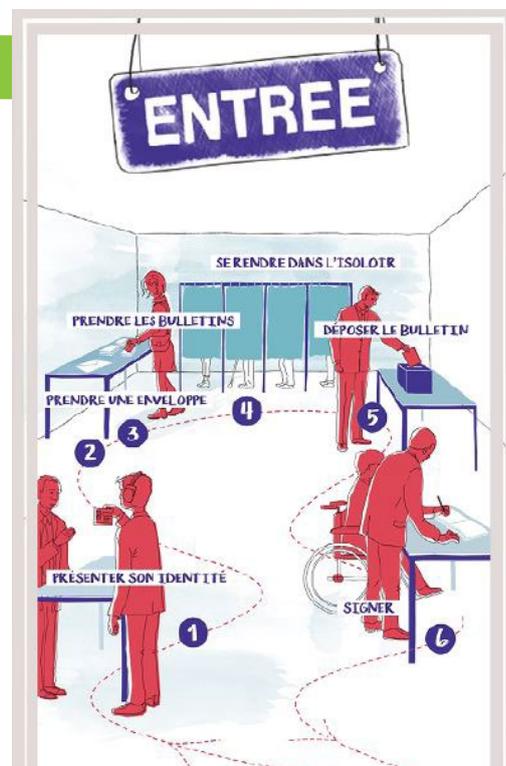
- Vous pouvez suivre les résultats du premier tour, le soir du vote ou le lendemain.

- Une ou deux semaines plus tard, il y a le deuxième tour avec moins de candidats.

- Aller à nouveau au bureau de vote pour choisir un candidat.

- S'informer sur les résultats pour savoir qui sera le maire de ma ville. Il sera le maire pendant 6 ans.

Pour consulter la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice : www.legifrance.gouv.fr



Source : Guide de la fédération APAJH « Un vote accessible et autonome pour chacun »

INFORMATIONS MDPH

ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant
CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1
Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38
Mail : info@mdph37.fr
Site : www.mdph37.fr

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Un numéro de téléphone unique : 02 47 75 26 66
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Fermeture de la MDPH tous les jeudis après-midi

Vie de la MDPH

Madame Laëticia Chevalier : nouvelle directrice de la MDPH

Laëticia Chevalier a rejoint le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 20 décembre 2020 en tant que Directeur adjoint à l'autonomie et Directeur de la MDPH.

Entrée dans l'administration en tant qu'Inspecteur de l'action sanitaire et sociale en 2002, son parcours l'a conduite à travailler pour le niveau national, régional et départemental, ainsi qu'en établissement.

Au sein du ministère de la santé, ses missions ont porté sur le pilotage d'activités de soins et sur l'accès aux soins des personnes handicapées.

Son expérience au sein de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est marquée par sa contribution à plusieurs réalisations en Indre-et-Loire au bénéfice des personnes âgées en perte d'autonomie.

Cette expérience l'a conduite à travailler pendant cinq ans en lien étroit avec les services du Conseil départemental avant d'intégrer ce nouveau poste.

• **Trois axes guideront sa mission** : la qualité du service rendu aux usagers, l'accompagnement des équipes aux évolutions de pratiques, la convergence des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes atteintes de handicap.

Ma MDPH mon avis : les résultats de l'enquête de satisfaction

228 personnes ont participé à l'enquête de satisfaction en ligne. (+16% de participation par rapport à 2018). Cette participation est importante pour améliorer notre fonctionnement pour vous satisfaire au mieux. Nous vous remercions du temps que vous y avez consacré et souhaitons partager avec vous les résultats.

Ces résultats sont stables par rapport à 2018. 59,5% des participants sont satisfaits dans l'ensemble de la MDPH. Cependant une part importante estime que les aides qu'ils perçoivent, répondent moyennement (34%) ou pas du tout (12%) à leurs besoins.

Pour une grande majorité des personnes, les professionnels de la MDPH sont accueillants, à l'écoute et ils répondent bien aux questions. Contacter la MDPH par téléphone, par courrier ou par mail, est une difficulté pour un nombre important de personnes.

Une large majorité estime pouvoir exprimer ses souhaits et ses besoins mais elle ne sait pas à qui s'adresser quand elle a une question.

Cette enquête est accessible toute l'année en cliquant sur ce lien internet : <https://mamdpH-monavis.fr/>

PCH aidant familial

La PCH est une aide financière versée par le département, destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Cette aide peut être utilisée par le bénéficiaire pour dédommager un proche aidant. Le montant du dédommagement est alors calculé sur la base de 50 % du Smic horaire net applicable aux emplois familiaux, soit 3,90 € de l'heure ou 5,84 € si l'aidant réduit ou arrête son activité professionnelle.

Pour simplifier les démarches administratives des proches aidant et revaloriser le dédommagement qu'ils perçoivent, un amendement permet d'alléger la fiscalité qui était appliquée à la PCH « aidant familial ». Le dédommagement perçu par un aidant familial dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH) n'est plus soumis aux cotisations (CSG, CRDS) et à l'impôt sur le revenu (au titre des revenus non commerciaux). Cette mesure est rétroactive à compter de janvier 2019.

Enfance

Touraine Espoir d'Enfants

Touraine Espoir d'Enfants est une association caritative indépendante créée en 2016 qui œuvre sur le département de l'Indre-et-Loire.

Son activité consiste à venir en aide à des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Des actions sont menées également à destination d'associations telle que Handi Chiens, Déclit et clac, Magie à l'hôpital...

Pour financer les aides apportées en soutien aux familles et aux associations, l'association organise des manifestations ludiques telles que des tournois de bridge, des concerts, des conférences, des compétitions sportives... et fait appel à ses sponsors !

En 2019, Touraine Espoir d'Enfants, a aidé 4 familles et une association, à hauteur de 9 000 euros.

Cette année, l'association s'est rapprochée de la MDPH pour faire connaître ses actions.

Il a été convenu, qu'après étude de la PCH pour les enfants en situation de handicap et de la sollicitation du fonds de compensation, la MDPH pourra mobiliser Touraine Espoir d'Enfants pour compléter le plan de financement et ainsi limiter le reste à charge pour les parents.

La MDPH remercie chaleureusement, Madame Cescosse, présidente de l'association, pour cette initiative !

ECHO DU MEDICO SOCIAL

Nouveau service SIRDV : Service d'Information et de Ressources pour la Déficience Visuelle.

L'association des PEP37, en partenariat avec les acteurs de la déficience visuelle de la région Centre-Val de Loire, a créé le SIRDV. C'est un nouveau dispositif régional de communication et d'information sur le handicap visuel.

Il permet d'apporter de nouvelles prestations :

- aux personnes déficientes visuelles et à leurs aidants familiaux

- aux aidants professionnels

- aux entreprises

- aux partenaires institutionnels du secteur de la santé

Contact : SIRDV – IRECOV, 31 rue de la Loire - BP 37523 - 37075 - Tours cedex 2 - Tel : 02 47 54 20 52 - Site internet : www.sirdv-irecov.fr

Côté citoyenneté

HANDICONSULT

Une équipe dédiée pour faciliter l'accès aux soins

Vous vivez avec un handicap et cela rend parfois l'accès aux soins plus difficile. L'équipe Handi Consult sera attentive à vos besoins pour faciliter votre accès aux consultations de l'hôpital.

Quel accompagnement ?

L'équipe Handi Consult du C.H.R.U de Tours est à votre disposition pour faciliter votre accès aux consultations de l'hôpital. Possibilité de demander la présence de l'interprète en LSF.

Avant la consultation :

- Contact téléphonique ;
- Evaluation de votre demande et de vos besoins ;
- Orientation vers les soins les plus adaptés ;
- Possibilité de réaliser une visite préalable pour se familiariser avec les lieux.

Pendant la consultation :

- Adaptation en fonction de vos besoins.

Après la consultation :

- Accompagnement pour les démarches de suivi si nécessaire ;
- Evaluation de la satisfaction.

Le centre hospitalier régional universitaire de Tours a signé la Charte Romain Jacob et s'est engagé à améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

Contact :

L'équipe d'infirmières est joignable :
- par téléphone au 02 47 47 71 71 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- par courriel : handiconsult@chu-tours.fr
L'équipe se déplace sur les sites hospitaliers de Trousseau et Bretonneau.

ÇA S'EST PASSÉ : une formation premiers secours en LSF

Samedi 30 novembre 2019, une première session de formation aux « gestes qui sauvent » a été dispensée à 13 personnes sourdes signantes grâce à l'implication de l'ESS 37 (Ecole de Secours et de Sauvetage)

en partenariat avec la MDPH.

La ville de Joué les Tours a soutenu le projet en finançant entièrement l'interprétariat en LSF par Tours 2 mains, suite à une demande de subvention déposée par l'ESS 37.

Ce fut une matinée riche de connaissances pour les personnes sourdes mais aussi pour les formateurs.

Tout le monde est ravi de cette première expérience avec des partages d'idées pour poursuivre cette initiative.

Les bénévoles de l'ESS 37 sont mobilisés pour développer l'handi-secourisme.

Des jeunes scolarisés en IME (Institut Médico-Educatif) ont passé avec succès leur PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), ou ont suivi la formation « Gestes qui sauvent ».

D'autres projets sont en cours pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à ces formations.

Emploi et Formation

Duoday : le 14 mai 2020

Emploi et handicap, et si on commençait par un DUO ?

Le 14 mai 2020, partout en France, l'opération DuoDay permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations.

Objectif : ensemble, dépasser nos préjugés et avancer vers l'inclusion.

Vous êtes une personne en situation de handicap : Pour découvrir un métier, un employeur, amorcer un parcours d'insertion, vivre une expérience nouvelle.

Vous êtes un employeur : Pour découvrir les atouts et qualités professionnelles de travailleurs handicapés, affirmer les valeurs sociales de mon entreprise, sensibiliser mes équipes.

Pour participer, inscrivez-vous sur www.duoday.fr

Handicap : réussir l'inclusion professionnelle

Table ronde organisée par l'ARPS le 5 juin en fin de journée à l'IRFSS Centre Val de Loire (Chambray les Tours).

Cette soirée est en cours d'élaboration, retrouvez le programme ultérieurement sur <http://www.arps.fr/>.

Pré-inscriptions ouvertes en écrivant à communication.arps@arps.fr

Forum Handicap et Emploi (Entrée libre)

Cap emploi 37 vous invite à son forum annuel « Handicap & emploi » Le mardi 07 avril 2020 de 9h à 12h - Salle de L'Escale à Saint-Cyr-sur-Loire.

« Ne manquez pas cette occasion pour venir rencontrer les entreprises du réseau Cap Emploi et de postuler directement auprès de ces employeurs ».

Plus d'informations : 02 47 85 30 30 - www.capemploi-37.com ou sur Facebook @Cap emploi 37.

> Venir avec votre CV.

CAP EMPLOI 37
Handicap, recrutement & maintien



Loisirs, Sport, Culture

Découvrir le Taekwondo adapté

Le taekwondo est un art martial coréen olympique et paralympique moderne, sans arme, qui se traduit par la voie des pieds et des poings. C'est un art qui permet d'acquérir maîtrise et estime de soi. Le taekwondo permet de développer différents axes corporels : la souplesse, la force, la vitesse, l'endurance. Plusieurs facettes sont associées : la technique, le combat sportif mais aussi le self défense.

Le club AMMQI de Monts, a le projet d'ouvrir une section parataekwondo pour la rentrée 2020.

Il vous propose un stage de découverte gratuit le 2 mai de 14 h à 17 h. Ce stage débutera par un moment d'accueil et s'achèvera avec un temps de convivialité.

➤ Si vous souhaitez participer, une pré-inscription est obligatoire auprès de Stéphanie Briais.

Contact : stephanie.briais@gmail.com ou 06 52 42 62 81

Reprise des permanences Handisport à la MDPH à partir du 4 mars.

Vous désirez pratiquer une activité physique et/ou sportive, ou bien votre enfant, votre conjoint ou un membre de votre entourage en émet le souhait.

Toutefois, vous vous interrogez sur :

- Les capacités fonctionnelles nécessaires pour pratiquer une activité physique et/ou sportive ;
- Le choix de la pratique physique et/ou sportive ;
- L'accessibilité des locaux, des créneaux d'activité ainsi que les lieux de pratique.

Le Comité Départemental Handisport 37 s'engage à vous accompagner dans votre projet et votre parcours sportif, en prenant en considération vos attentes, vos envies, vos besoins et vos capacités.

L'objectif est de développer et de promouvoir la pratique physique et/ou sportive, de loisir ainsi que de compétition, pour toutes les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel.

Avec ou sans rendez-vous, venez à la rencontre de Lise Pocreau tous les 1er Mercredi du mois de 10 h à 12 h, au sein des locaux de la MDPH. Chargée de Développement pour le Comité Régional Handisport Centre-Val de Loire, Lise Pocreau se fera un plaisir de répondre à vos questions.

➤ Vous pouvez également contacter le Comité Départemental Handisport 37, au 06 50 89 75 07 ou au 02 47 29 11 25 ou bien par courriel : comitehandisportcentre@gmail.com



Vie des associations

L'association GLIP devient Polio France

Le conseil d'administration de l'association GLIP (Groupe de Liaison et d'Information Post Polio) qui s'est réuni le 12 octobre 2019, a voté le changement de nom de l'association. C'est ainsi que le GLIP devient POLIO-France.

Et nouveau nom, nouveau logo...

Pour accompagner ce renouveau, l'association a désormais un parrain en la personne d'Adda ABDELLI comédien, scénariste et surtout humoriste de la saison vestiaires.

➤ Contact : POLIO FRANCE (GLIP) - Déléguée Région Centre Val de Loire - Madame Nadia JOUBERT-MARCADON - Tel : 09 81 18 98 61 ou 06 83 46 13 42 - Courriel : correspondant.glip37@gmail.com - Site : www.polio-france.org



AGENDA

Journée Nationale de l'Audition (JNA)

le 12 mars 2020

« 2020-2030 : Quel avenir pour l'oreille des jeunes ». Pour la 23^e édition de la JNA, les experts de l'association veulent alerter l'opinion publique sur l'avenir de l'audition des français. L'audition doit être un élément essentiel de l'équilibre de vie et la santé. Partout en France, plus de 2 500 acteurs de la prévention et de la santé poursuivront le mouvement, pour une meilleure santé de la population et des jeunes grâce à l'audition. L'association JNA a développé des outils de prévention qui sont mis à disposition : brochures, affiches, dépliants pédagogiques, site internet et protections auditives. L'application sonomètre dB JNA sera également téléchargeable afin que chacun puisse se rendre compte du volume sonore environnant.

➤ Toutes les informations sur le site journee-audition.org

Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) du 16 au 29 mars



Les SISM s'adressent au grand public. Chaque année, citoyens, associations, professionnels organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France.

Le thème de l'édition 2020 est « Santé mentale et discriminations ».

Les cinq objectifs des SISM sont :

- Sensibiliser le public aux questions de Santé mentale,

- Informer à partir du thème annuel sur les différentes approches de la Santé mentale,
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

➤ Toutes les informations sur le site semaines-sante-mentale.fr

Judis de la santé

Le prochain jeudi de la santé aura lieu le 9 avril de 18 h 30 à 20 h, à l'Hôtel de Ville de Tours sur la thématique « Pollution de l'air : Comment s'en protéger ? ».